GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 octobre 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1.	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après la délibération 285
2.	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3.	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4.	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5.	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6.	AIX-LES-BAINS	T	CONOGLIO Liliane	
7.	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de FERRARI Marina
8.	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la délibération 281
9.	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
10.	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de PAPOZ Julien
11.	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
12.	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
13.	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de DUBOUCHET-REVOL Karine
14.	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
15.	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
16.	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de LEFAY Anne
17.	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	Pouvoir de VASQUEZ Christian
18.	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	Pouvoir de VAIRYO Nicolas
19.	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
20.	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
21.	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
22.	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	
23.	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
24.	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
25.	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
26.	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
27.	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
28.	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
29.	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	Départ après la délibération 281
30.	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de SCHMITT
31.	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	Pouvoir de TROQUIER Chrystel
32.	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
33.	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
34.	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
35.	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
36.	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
37.	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
38.	LE MONTCEL	S	ALBERT Sylvaine	
39.	MERY	T	ROULET Stéphane	Pouvoir de FONTAINE Nathalie
40.	MOTZ	T	CLERC Gérard	
41.	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
42.	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
43.	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
44.	PUGNY CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
45.	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de ARRAGAIN Manuel
46.	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Pouvoir de GRELLIER Jean-Marc
47.	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
48.	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
49.	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
50.	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	Pouvoir de VIDAL Romain
51.	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	Pouvoir de CARON Bernard
52.	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53.	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

Yohann CHANIAC - CHINDRIEUX

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 13 octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (32 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 14 octobre 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : C-283 Année : 2026

Exécutoire le : 28 OCT. 2026

Publiée / Notifiée le : 28 OCT. 2026

Visée le : 27 OCT. 2026

ECONOMIE

Ouverture dominicale des commerces en 2027
Commune d'Aix-les-Bains

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2015-990 du 6 aout 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le code du travail en donnant la possibilité au maire de déroger au principe du repos dominical de leurs salariés dans la limite de 12 dimanches par an, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail (article L. 3132-26 du code du travail), hors vente de véhicules automobiles aux particuliers.

Ces dérogations doivent être prises par arrêté du maire fixant les dérogations accordées avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante, après avis du conseil municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Par ailleurs, une concertation départementale, en distanciel, organisée par la CCI de Savoie, en date du 28 août 2026, auprès des collectivités et des acteurs économiques, a permis de parvenir à un accord partagé à l'échelle de la Métropole, sur un calendrier de 12 dimanches proposées aux communes.

La commune d'Aix-les-Bains a, par courrier en date du 28 juillet 2026, sollicité l'avis de Grand Lac concernant les dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2027.

Dans le cadre de la concertation menée à l'échelle du territoire de Grand Lac, il est proposé de retenir sept dates d'ouverture dominicale communes à l'ensemble des communes de l'EPCI, à savoir les :

- Dimanche 10 janvier 2027,
- Dimanche 21 février 2027,
- Dimanche 27 juin 2027,
- Dimanche 28 novembre 2027,
- Dimanche 05 décembre 2027,
- Dimanche 12 décembre 2027,
- Dimanche 19 décembre 2027.

Par ailleurs, conformément aux dispositions permettant au maire de déterminer des dates supplémentaires, cinq dates sont laissées au libre choix du maire de la commune d'Aix-les-Bains, à savoir notamment les :

- Dimanche 11 avril 2027,
- Dimanche 29 août 2027 ou dimanche 05 septembre 2027,
- Dimanche 07 novembre 2027.

En conséquence, il est proposé de donner un avis favorable aux dérogations au repos dominical précitées, en distinguant les sept dates communes à l'ensemble des communes du territoire de Grand Lac des cinq dates relevant du choix du maire de la commune d'Aix-les-Bains, conformément à la demande de la commune et en cohérence avec les conclusions de la concertation départementale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DONNE UN AVIS FAVORABLE aux dérogations au repos dominical pour les dimanches précités, sur la commune d'Aix-les-Bains.

Aix-les-Bains, le 20 octobre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 71
- Présents : 51
- Présents et représentés : 64
- Abstentions : 0
- Votants : 64
- Pour : 64
- Contre : 0
- Blancs : 0

aix les bains
LA MAIRIE

GRAND LAC
- 5 AOUT 2026
ENREGISTRÉ

Objet : dérogation ouvertures dominicales
Réf : PT/GM/CB/JG
Affaire suivie par : Julia GIVORS
Tél. : 04.79.35.80.05
Courriel : j.givors@gmail.com

Monsieur Renaud BERETTI
Président de Grand Lac
1500, Boulevard Lepic
73100 Aix-Les-Bains

Aix-les-Bains, le 28 juillet 2026

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-dessous, pour avis de la communauté d'agglomération, les dates des dix dimanches concernés par la dérogation au repos dominical, relative aux ouvertures des commerces de détail alimentaire le dimanche, pour l'année 2027 sur la Commune d'Aix-les-Bains :

- le dimanche 10 janvier (1er dimanche des soldes) ;
- le dimanche 21 février (croisement des 3 zones vacances) ;
- le dimanche 11 avril (braderie) ;
- le dimanche 27 juin (1er dimanche des soldes) ;
- les dimanches 29 août ou 5 septembre (rentrée scolaire) ;
- le dimanche 7 novembre (braderie) ;
- les dimanches 28 novembre, 5, 12, 19 décembre (fêtes de fin d'année).

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre délibération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre TOMASI
Conseillé municipal délégué

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération C-283 : Ouverture dominicale des commerces en 2027 Commune d'Aix-les-Bains

Date de transmission de l'acte :	27/10/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2026
Numéro de l'acte :	d6062 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20261020-d6062-DE
Date de décision :	20/10/2026
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	8. Domaines de competences par themes 8.6. Emploi-formation professionnelle